

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le TROIS du mois de NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

**Présents :** BOIRON, CHARMENTRAY, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

**Procurations :** BILLIOU à HALNA, BOYER à MAINAGE, GAUTIER à LE PROVOST, JULIENNE à BOIRON, LE COZ à VELLA, MULLER à SCHAEFFER-MORIN

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-92

### AUTORISATION A SIGNER DES CONVENTIONS

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer deux conventions avec Lannion-Trégor Communauté :

- 1 - La convention de partenariat pour l'animation des spectacles « jeune public » à l'échelle des 5 salles du territoire de LTC pour l'année 2023/2024 qui permet à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire d'assister au moins une fois à un spectacle au cours de l'année scolaire,
- 2 - La convention à intervenir avec LTC pour la création d'un branchement eaux usées sur la parcelle cadastrée section AK n°141 afin d'implanter une borne foraine,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention partenariale avec Lannion-Trégor Communauté (LTC) relative à l'organisation de l'animation des spectacles « jeune public », qui comporte la prise en charge financière de 2 séances de spectacle pour un montant de 3 380 €,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec LTC pour la création d'un branchement eaux usées sur la parcelle cadastrée section AK n°141 afin d'implanter une borne foraine. La Commune prendra en charge les frais liés à l'extension du réseau dans la limite d'un coût réel plafonné à 20 000 € HT.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

